

Caisse interprofessionnelle  
neuchâteloise de compensation  
pour allocations familiales  
“Cinalfa”, Société coopérative  
Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée générale  
sur les comptes annuels 2022

# Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Caisse interprofessionnelle neuchâteloise de compensation pour allocations familiales "Cinalfa", Société coopérative Neuchâtel

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse interprofessionnelle neuchâteloise de compensation pour allocations familiales "Cinalfa", Société coopérative, comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions de l'assurance-vieillesse et survivants fédérale, aux lois applicables ainsi qu'aux statuts et règlements.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de l'assurance-vieillesse et survivants fédérale. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels

La Direction est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions de l'assurance-vieillesse et survivants fédérale. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux prescriptions de l'assurance-vieillesse et survivants fédérale permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux prescriptions de l'assurance-vieillesse et survivants fédérale, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

PricewaterhouseCoopers SA, Rue des Epancheurs 6, case postale, 2001 Neuchâtel  
Téléphone : +41 58 792 67 00, télécopie : +41 58 792 67 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes. Cela comprend aussi également une évaluation de la pertinence de la norme comptable de la capacité à poursuivre ses activités.

Nous communiquons à la Direction ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations importantes d'audit, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3, CC en relation avec l'art 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

En outre, nous confirmons conformément aux réglementations cantonales en vigueur et sur la base de la loi fédérale de l'assurance-vieillesse et survivants une comptabilité et une gestion appropriées de la Caisse interprofessionnelle neuchâteloise de compensation pour allocations familiales "Cinalfa", Société coopérative. Nous avons jugé, si les dispositions légales resp. réglementaires concernant l'organisation, la gestion, l'encaissement des cotisations, l'alignement des prestations ainsi que la mise en œuvre des contrôles employeurs ont été respectées. L'audit de la Direction n'est pas un examen d'utilité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Mathieu Roth  
Expert-réviseur agréé

Neuchâtel, le 17 mai 2023

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

| <b>A C T I F</b>                                     | <b>Note</b> | <b>31/12/2022<br/>CHF</b> | <b>31/12/2021<br/>CHF</b> |
|------------------------------------------------------|-------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Actif circulant</b>                               |             | <b>16 950 013</b>         | <b>12 209 854</b>         |
| Liquidités                                           |             | 13 460 832                | 8 782 835                 |
| Placements                                           | 1           | 2 319 552                 | 2 605 989                 |
| Autres créances à court terme                        | 2           | 1 169 629                 | 764 576                   |
| Compte de régularisation                             |             | 0                         | 56 455                    |
| <b>Actif immobilisé</b>                              |             | <b>10 642 000</b>         | <b>10 642 000</b>         |
| Immeubles de rendement                               | 3           | 10 642 000                | 10 642 000                |
| <b>Total de l'actif</b>                              |             | <b>27 592 013</b>         | <b>22 851 854</b>         |
| <b>P A S S I F</b>                                   |             |                           |                           |
| <b>Capitaux étrangers à court terme</b>              |             | <b>116 912</b>            | <b>1 906</b>              |
| Compte de régularisation                             |             | 116 912                   | 1 906                     |
| <b>Capitaux étrangers à long terme</b>               |             | <b>2 477 500</b>          | <b>2 482 500</b>          |
| Dettes à long terme portant intérêt envers des tiers |             | 2 477 500                 | 2 482 500                 |
| <b>Provision pour rénovation immeubles</b>           | 4           | <b>600 000</b>            | <b>400 000</b>            |
| <b>Réserve de fluctuation de valeur sur titres</b>   |             | <b>1 000 000</b>          | <b>1 000 000</b>          |
| <b>Fonds propres</b>                                 |             | <b>23 397 601</b>         | <b>18 967 448</b>         |
| Réserves provenant de bénéfices cumulés              |             | 18 967 448                | 16 200 174                |
| Bénéfice de l'exercice                               |             | 4 430 152                 | 2 767 274                 |
| <b>Total du passif</b>                               |             | <b>27 592 013</b>         | <b>22 851 854</b>         |

## COMPTE DE RESULTAT 2022

|                                                   | Note | 2022<br>CHF        | 2021<br>CHF        |
|---------------------------------------------------|------|--------------------|--------------------|
| <b>Contributions</b>                              |      | <b>34 928 207</b>  | <b>33 414 391</b>  |
| Contributions facturées                           |      | 34 757 820         | 33 290 381         |
| Restitutions d'allocations                        |      | 155 266            | 113 033            |
| Indemnités réparation dommage                     |      | 5 473              | 3 010              |
| Intérêts moratoires et recouvrement cot. amorties |      | 9 648              | 7 967              |
| <b>Allocations</b>                                |      | <b>-30 524 786</b> | <b>-30 924 807</b> |
| Allocations familiales servies                    |      | -29 940 726        | -30 441 221        |
| Allocations de naissance et d'accueil             |      | -407 600           | -451 900           |
| Contributions irrécouvrables                      |      | -9 493             | -17 845            |
| Surcompensation                                   |      | -166 967           | -13 840            |
| <b>Résultat de l'activité d'assurance</b>         |      | <b>4 403 421</b>   | <b>2 489 584</b>   |
| <b>Résultat des placements</b>                    |      | <b>317 646</b>     | <b>584 579</b>     |
| Produits des placements de capitaux               |      | 64 127             | 387 376            |
| Charges des placements de capitaux                |      | -385 209           | -42 343            |
| Produits des immeubles                            |      | 1 221 998          | 1 292 068          |
| Charges des immeubles                             |      | -583 269           | -1 052 522         |
| <b>Frais d'administration</b>                     |      | <b>-290 915</b>    | <b>-306 889</b>    |
| Frais d'administration                            | 5    | -783 719           | -782 315           |
| Contribution aux frais d'administration           |      | 492 804            | 475 426            |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                     |      | <b>4 430 152</b>   | <b>2 767 274</b>   |

## ANNEXE

### Principes d'évaluation

#### Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b). Les principaux postes des états financiers sont comptabilisés comme suit :

#### Base de préparation des comptes

La monnaie utilisée est le franc suisse et les valeurs retenues sont celles du coût d'acquisition (coût historique), sauf mention du contraire.

#### Conversion de monnaies étrangères

Les gains et les pertes de change sur les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans les comptes de charges et de produits respectifs.

Les positions du bilan en devises étrangères sont réévaluées au taux de clôture du jour. La différence résultant de la conversion est comptabilisée dans le compte de résultat.

#### Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les liquidités incluent les avoirs en compte bancaire à terme fixe échéant à court terme.

#### Titres et réserves de fluctuation de valeur

Les placements sont évalués à leur valeur boursière. Le gain ou la perte résultant des variations de cours est enregistré dans le compte de résultat. Une provision forfaitaire pour fluctuations de valeurs des titres est comptabilisée.

#### Comptes de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

#### Immobilisations corporelles

##### Immeubles de rendement

Le portefeuille immobilier comprend huit immeubles au 31 décembre 2022. Ils figurent au bilan à la valeur d'acquisition déduction faite d'éventuelles corrections de valeur nécessaires.

La gestion des immeubles est confiée à la gérance Muller et Christe SA à Neuchâtel.

##### Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements nécessaires sur la durée de vie des biens.

#### Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs se fait aux valeurs nominales.

#### Dépréciation d'actifs

Dans la mesure où l'on se trouve en présence de signes prouvant qu'un actif est soumis à une dépréciation, un test d'impairment est aussitôt exécuté. Si ce contrôle révèle qu'on se trouve en présence d'une dépréciation, la valeur comptable est alors réduite avec incidence sur le résultat à la valeur réalisable.

#### Reconnaissance des revenus

Les contributions sont perçues sur les salaires et/ou revenus soumis à cotisation AVS selon les mêmes modalités et dans les mêmes intervalles que les cotisations dues à l'AVS. Les revenus des contributions sont reconnus sur la base des déclarations de salaires déposées par l'ensemble des entreprises affiliées à la CINALFA. Conformément aux directives AVS de l'OFAS, elles ont jusqu'au 30 janvier de l'année suivante pour les transmettre.

## Commentaires sur les comptes annuels

### Dérogation au principe de continuité dans la présentation des comptes

La présentation du compte de résultat de l'exercice précédent a été modifiée à des fins de comparaison, sans toutefois créer d'incidence sur le résultat et les fonds propres.

#### 1) Titres

|                        | 31/12/2022       |             | 31/12/2021       |             |
|------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Actions Suisse         | 2 126 552        | 92%         | 2 412 989        | 93%         |
| Titres non négociables | 193 000          | 8%          | 193 000          | 7%          |
| <b>Total</b>           | <b>2 319 552</b> | <b>100%</b> | <b>2 605 989</b> | <b>100%</b> |

#### 2) Autres créances à court terme

|                                 | 31/12/2022       | 31/12/2021     |
|---------------------------------|------------------|----------------|
| Compte de compensation CICICAM  | 1 080 202        | 741 593        |
| Gérance des immeubles           | 65 396           | 1 868          |
| Adm. fédérale des contributions | 24 031           | 21 115         |
| <b>Total</b>                    | <b>1 169 629</b> | <b>764 576</b> |

#### 3) Immeubles de rendement

|                                | Valeur comptable<br>31/12/2022 | Valeur comptable<br>31/12/2021 |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Immeubles</b>               |                                |                                |
| Draizes 19, Cortaillod         | 400 000                        | 400 000                        |
| Jonchères 7/9, Bevaix          | 1 080 000                      | 1 080 000                      |
| Jonchères 14/16, Bevaix        | 2 880 000                      | 2 880 000                      |
| Paix 5, Chx-de-Fonds           | 1 710 000                      | 1 710 000                      |
| Perrelet 9/11, Marin           | 1 880 000                      | 1 880 000                      |
| Derrière l'Eglise 4, St Martin | 980 000                        | 980 000                        |
| Parcs 34, Neuchâtel            | 739 000                        | 739 000                        |
| Serre 4, Neuchâtel             | 973 000                        | 973 000                        |
| <b>Total</b>                   | <b>10 642 000</b>              | <b>10 642 000</b>              |

#### 4) Provision pour rénovation immeubles

L'Administration de CINALFA a décidé de procéder à une dotation de CHF 200'000.- par année (depuis 2020) jusqu'à concurrence de CHF 1'000'000.-

#### 5) Frais d'administration

|                               | 31/12/2022     | 31/12/2021     |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Charges de personnel          | 487 845        | 487 906        |
| Indemnités de la CICICAM      | 140 000        | 140 000        |
| Frais informatiques           | 52 189         | 51 771         |
| Autres frais d'administration | 103 685        | 102 638        |
| <b>Total</b>                  | <b>783 719</b> | <b>782 315</b> |

#### Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise

L'emprunt hypothécaire de CHF 2'477'500 (2021 : CHF 2'482'500) est garanti par :

- 4 cédulas hypothécaires totalisant un montant de CHF 3'920'000 ;
- une cession du revenu locatif pour les deux immeubles concernés par l'emprunt hypothécaire.

#### Montant total des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes

Aucune dissolution de réserves latentes n'a été constatée au cours de l'exercice 2022 (2021: aucune).

#### Evénements postérieurs à la clôture

Néant